



**Bulletin Municipal n° 120
JANVIER 2017**



LE MOT DU MAIRE

L'année 2016 s'achève avec un événement rare, à savoir la naissance dans notre commune d'une petite fille Louïna, le 16 novembre 2016. Ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années, et nous adressons nos félicitations à ses parents.

L'année 2017 s'affiche sur nos calendriers. A cette occasion je vous présente tous mes vœux de bonheur, santé, prospérité, pour vous et vos proches.

2017 sera sous le signe du changement.

Votre commune sera intégrée dans la nouvelle Communauté de communes du VEXIN NORMAND, suite à la fusion des Communautés de communes de GISORS EPTE LEVRIERE et d'ETREPAGNY. Une opportunité pour nos communes afin de s'organiser différemment et d'apporter de nouveaux services aux habitants, développer l'économie de notre bassin de vie et favoriser l'emploi ; mais aussi de satisfaire de nouvelles attentes : transports, culture, sports et le bien-être de nos habitants.

2017 sera également pour notre village, l'année d'un nouveau recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 ; après réception des questionnaires, vous avez la possibilité de répondre directement sur INTERNET.

Attention, vous ne serez contacté que pendant cette période par des personnes accréditées qui porteront une carte officielle avec leur photo.

A l'occasion de cette nouvelle année, vous serez appelé à élire un nouveau Président, puis de nouveaux représentants à l'Assemblée Nationale. A cet effet, je précise que les électeurs inscrits sur la liste électorale au 31 décembre 2016 recevront une nouvelle carte d'électeur, en avril 2017.

J'aurais le plaisir de vous rencontrer à l'occasion de différents événements qui ponctuent la vie de notre village : la cérémonie des vœux de la Municipalité pour laquelle je recherche des photos de classes, le salon des peintres, la foire à tout, les fêtes de juillet la Beaujolaise, le Noël des enfants.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et vous adresse TOUS MES VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE.

A très bientôt

Le Maire,

Jean-Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le 28 octobre 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : **M. LEROY Yvan - Mme BÉZIAN Maud - M. PERNIN David - Mme DECHELLE Diane - M. BRANLE Olivier - Mme POULAIN Mélanie - Mme VATTE Delphine - M. GUISTI Christophe**

Absents excusés : **Mme FOSSE Christine - M. CAVÉ Jean-Marie – Mme DESCARREGA Hélène**

Mme DECHELLE Diane a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du Conseil de la séance précédente est lu et adopté.

APPROBATION DES STATUTS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe qu'une fusion de l'ancienne communauté de communes avec la nouvelle communauté de communes a commencé. Il y a encore quelques négociations concernant la composition des compétences. Celles portées dans le tableau lors de la réunion du 30 Septembre 2016 sont celles de base prévues par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION POUR INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS PAR LE NOUVEAU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique qu'auparavant la CCAE s'occupait de l'instruction des demandes d'urbanisme. Celle-ci sera remplacée au 1^{er} janvier 2017 par un nouveau service proposé par la Communauté de communes dans le cadre de la mutualisation avec un instructeur mis au service de la Mairie de Gisors. Les conditions ne changent pas au niveau de la gestion des dossiers hormis la proximité, ce qui donnera un accès plus aisé aux dossiers.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

NOUVEAU PROJET AGENCEMENT DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe qu'on acte les travaux et qu'on va demander une subvention au Conseil Départemental. L'idée serait de travailler dans la continuité du bâtiment du préau. Monsieur Leroy prend la parole et donne les montants des travaux :

- Coût d'aménagement local : 45 500 € H.T.
- Coût du préau et de la clôture au niveau du muret : 17 000 € H.T.
- Chauffage : 7 500 € H.T.
- Travaux d'ouverture : 6 500 € H.T.
- Clôture de fond de terrain : 3 500 € H.T.
- Structure TEXABRI : 7 000 € H.T.

Le Conseil adopte le projet à l'unanimité.

TRAVAUX ROUTE DE ROUEN - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN PIÉTONNIER

Des travaux de cheminement seront réalisés le long des maisons en tenant compte des exigences du département. Quatre entreprises ont été sollicitées dont une seule qui n'a pas donné suite. La société EUROVIA semble la plus adaptée aux attentes de la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à demander des subventions pour la réalisation de ces travaux.

RÉFECTION DE LA PETITE SENTE DES CHANTEMELLES

Deux devis sont présentés au Conseil :

- EUROVIA
- BENOIT TP

Le devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 3 757.80 €uros TTC a été retenu.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

RAPPORT 2015 d'activité de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2015 de la Communauté de Communes. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2015 du SIEGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2015 du SIEGE. Le fournisseur ayant changé en 2016, une économie de 12 % a été constatée.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2015 du Syndicat des eaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2015 du Syndicat des eaux. Il précise que dans ce rapport il a été observé quelques résidus de traitements chimiques sur la commune de Bézu Saint Eloi.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES AGENTS RECENSEURS POUR 2017

Monsieur le Maire précise qu'il faut nommer un 3^{ème} agent recenseur pour le recensement de la population : Madame DULIOT Marie-Françoise est nommée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN AU POLE SANITAIRE DU VEXIN

Monsieur le Maire informe qu'une motion de soutien au pôle sanitaire du Vexin a été demandée.

3 abstentions et 6 voix « Pour ».

INFORMATIONS COMMUNALES

- Si vous constatez que le lampadaire le plus proche de chez vous ne fonctionne plus ou donne des signes de fatigue, veuillez le signaler en mairie. D'avance nous vous en remercions.

INFORMATIONS DES SERVICES A LA PERSONNE

- Nous vous rappelons que le service de portage de repas à domicile mis en place par la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière au 5 rue Albert Leroy est à votre disposition en appelant le :

02.32.27.83.13 ou 06.33.39.49.45

- Le système **Présence verte** vous permet de communiquer rapidement avec le service de télésurveillance, puis un membre de la famille ou un voisin, en cas de chute ou de malaise hors portée d'un téléphone. Renseignements et démonstration au **02.32.23.42.90.**

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site : www.neaufles-saint-martin.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 30 novembre à 20 heures **30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. LEROY Yvan - Mme BÉZIAN Maud - M. PERNIN David - Mme DECHELLE Diane
Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN Mélanie - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe.

Absents excusés : Mme Christine FOSSE - M. Olivier BRANLE

Mme VATTÉ Delphine a donné pouvoir à Mme POULAIN Mélanie

Madame Hélène DESCARREGA a été élue secrétaire de séance
Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

Le 1^{er} janvier prochain, les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et du Canton d'Etrépigny vont fusionner pour former la Communauté de communes du Vexin Normand.

La commune comprend actuellement 3 conseillers communautaires.

Compte tenu de la nouvelle représentation,

A partir du 1^{er} janvier 2017, la commune sera représentée par deux conseillers communautaires :

- Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE
- Madame Mélanie POULAIN
-

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION, L'ANIMATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE DE LA VALLÉE DE L'EPTÉ

Vu la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui entraîne des modifications de périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et a des conséquences dans les Syndicats Mixtes notamment celui de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte ;

- **La Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière deviendra la Communauté de communes du Vexin-Normand après fusion avec la Communauté de communes du canton d'Etrépigny ;**
- **L'EPCI à fiscalité propre issu de la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine, de la CAPE et de la Communauté de communes des Andelys et de ses environs va prendre la compétence voie verte en compétence obligatoire (pour les communes traversées par la Voie Verte de : Château sue EQPTE =Vexin sue Epte (communes déléguées traversées : Berthenonville, Dampsmesnil, Bus Saint Rémy, Fourges) + Gasny) ;**
- **La commune de Gasny ne siègera plus au Syndicat Mixte qui sera représenté par l'EPCI issu de la fusion ;**

Considérant qu'afin de tenir compte de ces modifications, il est nécessaire de procéder à une modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide ;

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte, telle que proposée en annexe (Version proposée avec les modifications en rouge)

ACHAT TABLES POUR LA SALLE DES FETES.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'acheter des tables pour la salle des fêtes, et présente les devis suivants ;

COMAT ET VALCO à MONTAGNAC (34530) et SEREM à JURANCON-PAU (64110)

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir le devis de SEREM pour l'achat de :

20 plateaux de table à 63.99 euros l'unité soit un total de 1 279.72 euros HT.

40 entretoises de table à 9.75 euros l'unité, soit un total de 390.08 euros HT

40 pieds de table à 19.50 euros l'unité, soit un total de 780.16.euros HT

1 chariot pour un montant de 458.16 euros HT

Soit un total de 2 908.12 € HT + 19.56 € HT (Eo taxe)

Soit un total de 3 513.21 € TTC.

ACHAT CHAISES POUR LA SALLE DES FETES.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'acheter des chaises pour la salle des fêtes, et présente les devis suivants ;

COMAT ET VALCO à MONTAGNAC (34530) et SEREM à JURANCON-PAU (64110)

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir le devis de COMAT et VALCO pour l'achat de :

70 chaises à 19.00 euros l'unité soit 1 330.00 € HT+ 16.10 € HT (ECO Contribution) et 49.00 € HT défrais

Soit un total de 1 395.10 € HT

Soit un total de 1 674.12 € TTC

PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRE DU CENTRE DE GESTION DE L'EUROPE POUR ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS.

Monsieur Le Maire expose :

-L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

-Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

Article unique ; La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité- adoption,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/18. Régime du contrat : Capitalisation

MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2016 SUITE A DIFFÉRENCE AU COMPTE 002 POUR UN LOYER REJETÉ EN TRÉSORERIE EN 2015.

Suite à un titre de loyer rejeté en Trésorerie en 2015, le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la Trésorerie présente une différence de 350.00 euros au compte 752 (Revenus des immeubles).

Afin de mettre en concordance les chiffres il convient de procéder à la décision modificative suivante au budget 2016 :

COMPTE 002 : - 350.00 euros

COMPTE 615221 : - 350.00 euros

Après avoir délibéré le Conseil vote « Pour » à l'unanimité.

MODIFICATION BUDGETAIRE POUR ECRITURES D'ORDRE.

Afin de d'enregistrer les écritures d'ordre en investissement concernant la construction du restaurant scolaire, il est nécessaire de faire une modification budgétaire :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE 2313 CHAPITRE 41 : + 5 000.00 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE 238 CHAPITRE 41 + 5 000.00 euros

Après avoir délibéré le Conseil vote « Pour » à l'unanimité.

TRAVAUX GARDERIE.

Monsieur Le Maire présente au Conseil les devis des entreprises qui ont répondu au projet de l'agencement de la garderie périscolaire.

Il s'agit de l'entreprise PICHARD, La SARL TAGLIENTE et les ETS LETELLIER.

Après avoir délibéré le Conseil à l'unanimité décide de retenir le devis des ETS LETELLIER de Sérifontaine., d'un montant de 34 645.00 euros H T.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 14 décembre à 20 heures **30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. LEROY Yvan - Mme BÉZIAN Maud – M. PERNIN David - Mme DECHELLE Diane - Mme DESCARREGA Hélène - Mme VATTÉ Delphine - M. BRANLE Oliver - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe

Absentes excusées : Mme FOSSE Christine
Mme POULAIN Mélanie a donné pouvoir à Mme VATTÉ Delphine

Monsieur Yvan LEROY a été élu secrétaire de séance
Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR MADAME JANIN AGNES

Monsieur Le Maire précise que Le Conseil Municipal doit délibérer concernant l'indemnité de Conseil et de budget de Madame JANIN Agnès, Comptable du Trésor à la Trésorerie de GISORS-ÉTRÉPAGNY du 1^{er} janvier au 31 août 2016.

Pour les 8 mois écoulés, l'indemnité de conseil et de confection de budgets s'élève à 348.38 euros (brut) soit 317.53 euros (net).

Après avoir délibéré, Le Conseil vote à 9 voix « Pour » et 2 abstentions pour mandater cette indemnité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS COLLET

Le Conseil Municipal

Décide à 9 voix « Pour » et 2 abstentions

-de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
Soit 151.32 euros (brut) 137.93 euros (net) de septembre 2016 à décembre 2016

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **M. Jean François COLLET**

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 « d'amélioration et de décentralisation », modifiant le premier alinéa de l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, et consacrant la pratique des « autorisations budgétaires spéciales » ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.1612-1) prévoit qu'avant le vote du budget primitif en M14, l'organe exécutif a la possibilité :

-en section de fonctionnement, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente sans aucune formalité. ;
-en section d'investissement, d'engager de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (hors crédits inscrits pour le remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par le Conseil précisant le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que le Maire est en droit de mandater les dépenses d'investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif 2017 ;

Considérant que les crédits ouverts en investissement au Budget 2016 sont de 744 137.26 Euros
(Hors remboursement de la dette), le quart de l'investissement représente 186 034.31 Euros.

Compte tenu de ces éléments ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

*D'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les opérations d'investissement avant le vote du Budget (M14)

*De rappeler que concernant la section de fonctionnement, le recouvrement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses se fait sans aucune formalité préalable dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

CONVENTION TÉLÉ DÉCLARATION DE LA CONTRIBUTION SOLIDARITÉ

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention de télé déclaration de la contribution solidarité.

Désormais la contribution de solidarité de 1% prélevée sur les traitements des fonctionnaires et agents publics dépassant le seuil d'assujettissement fixé à 1 439.35 euros, peut être réalisée par la procédure dématérialisée TéléFDS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription à TéléFDS.et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

RAPPORT DU SYGOM

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport 2015 du SYGOM.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur Le Maire expose le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) 2016, qui doit être approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux membres de la Communauté de communes avant le 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 8 novembre 2016 tel qu'annexé ;
- De prendre acte que comme indiqué dans ce rapport, il n'y a pas eu de transfert de charges pour l'année 2016.

.....

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En début d'année les habitants de Neaufles-Saint-Martin vont être recensés.

Cette enquête se déroulera du **19 janvier 2017 au 18 février 2017.**

Les agents recenseurs recrutés pour cette tâche sont :

- Monsieur Jacky CHAUDET 2, rue Jules Villegas (coordonnateur communal)
- Madame Nicole CHAUDET 2, rue Jules Villegas
- Madame Marie-Françoise DULIOT 33, rue du Bois

Réservez-leur le meilleur accueil : d'avance nous vous remercions de votre coopération.

INFORMATIONS MUNICIPALES

NAISSANCES 2016

- le 15 février à GISORS, Léa Fiona Adélaïde LECÈNES
- le 24 avril à GISORS, Emma Jeanne Marie-Claire HANQUEZ
- le 26 avril à GISORS, Salah EL HARRAK
- le 7 juillet à GISORS, Eden MARÈCHALLE
- le 2 octobre à GISORS, Elise Marie Socorsa ALLARD
- le 5 octobre à GISORS, Pierre Antoine COLOMB
- le 3 novembre à GISORS, Andreas BENITEZ PORTILLO LOUVEL
- le 16 novembre à NEAUFLES -SAINT-MARTIN, Loûnna Marie-Claire Sonia BRIZE
- le 9 décembre à GISORS Emmy Amélie Candice Vanessa TREGUER

MARIAGES 2016

- le 4 juin : Damien CAUCHOIS et Marine QUESNEY
- le 1^{er} octobre Patrice DIDIER et Muriel COLOMBIER

DÉCÈS 2016

- le 25 janvier à NOYERS - Madame Jacqueline DELL'AGNESE épouse GRANGER
- le 12 mars à GISORS - Monsieur Francis CRÉPIN
- le 1^{er} mai à GISORS - Monsieur Eugène LANSIVAL
- le 28 avril à GISORS - Madame Ghislaine FRÉTIGNY veuve GIGUEL
- le 15 juillet à CHAUMONT- EN-VEXIN - Monsieur Michel STROHM
- le 5 août à GISORS - Monsieur Michel LANGLAIS
- le 14 août à ROUEN - Monsieur Henri CABRERA
- le 12 septembre à GISORS - Monsieur Bernard FRAYSSE
- le 28 octobre - Monsieur Guy BARAT
- le 2 novembre à NEAUFLES-SAINT-MARTIN - Monsieur Philippe FOULADOUX
- le 5 novembre à NEAUFLES-SAINT-MARTIN - Madame Marguerite GLADIEUX veuve DUVAL
- le 4 décembre à NEAUFLES-SAINT-MARTIN - Monsieur Hugues BARBIER

NEAUFLES 'ANIM

VŒUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire et La Municipalité
Ont le plaisir de vous convier à la salle des Fêtes

LE SAMEDI 14 JANVIER 2017 à 18 h 00



SAMEDI 4 FÉVRIER 2017 à 20h00 A LA SALLE DES FÊTES
(Réservation à retourner avant le 21 janvier 2017)

« SOIRÉE CABARET »

Organisée par l'association l'École Buissonnière

Assiettes anglaises, Gâteaux, Boissons

Soirée au bénéfice de l'École Buissonnière



Bon de réservation ci-joint à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque, à Mme Valérie HAMARD

SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 MARS 2017

EXPOSITION DE PEINTURE

Par les Peintres de Neaufles Saint Martin



ENTRÉE GRATUITE

A la salle des Fêtes



SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017

REPAS DE PRINTEMPS

Organisé par le Comité des Fêtes

A LA SALLE DES FÊTES

